

OPÉRATIONS SUR L'ÉTRANGER

Change

Commission de change appliquée en sus pour toute opération (ex. : virement, effet, chèque, documentaire...)	≤ à 75 000 €	0,055 %
	> à 75 000 €	0,025 %
nécessitant une conversion (achat ou vente de devises)	avec un minimum	17,20 €
Frais de dossier sur opération de change à terme, Flexigain, Flexiterme	ouverture	70,94 €
	tirage	25,38 €

Import (en provenance de l'étranger)

Virements SEPA**		GRATUIT
Autres virements internationaux en euro ou autre devise		17,41 €
Chèques Crédit immédiat «sauf bonne fin»	commission d'encaissement	0,15 %
	minimum	33,95 €
Crédit après encaissement	commission d'encaissement	0,15 %
	minimum	35,89 €
Effets	commission d'encaissement	0,15 %
	minimum	34,12 €
Remises documentaires	commission d'encaissement	0,21 %
	minimum	80,80 €
	maximum	579,35 €

Export (à destination de l'étranger) Plus d'info en agence ou sur www.ca-valdefrance.fr

Crédits Documentaires

Un expert est à votre disposition pour vous accompagner dans la concrétisation de vos projets à l'étranger.

OPÉRATIONS D'ÉPARGNE

Ouverture d'un compte titres ou d'un Plan d'Épargne Boursier	GRATUIT
--	----------------

Droits de garde appliqués par compte titres

(valorisation de l'ensemble du portefeuille titres au 31/12)

GRATUITÉ des droits de garde sur les parts sociales.

Vous êtes sociétaire ? GRATUITÉ des droits de garde sur les actions Crédit Agricole S.A. et les CCA.

Frais fixes de tenue de compte		29,00 €
Montant fixe par ligne	Valeur du Groupe Crédit Agricole	1,50 €
	Valeur hors Groupe Crédit Agricole	3,00 €
Commission proportionnelle annuelle (calculée sur la valorisation du portefeuille)	Valeur du Groupe Crédit Agricole	0,15 %
	Valeur hors Groupe Crédit Agricole	0,30 %
	Valeurs étrangères et titres nominatifs	0,40 %
Montant maximum des droits de garde prélevés par compte titres détenu		406,46 €

Épargne salariale

Plan Épargne Entreprise, Intéressement, Participation, Retraite Collective, Plan Épargne Retraite Collectif nous consulter

Organisme de Placement Collectif (OPC)

OPC du Crédit Agricole	GRATUIT
------------------------	----------------

Rémunération de la trésorerie

Certificat de dépôt négociable, Dépôts à terme et Bons de Caisse, Sicav court terme	nous consulter
---	----------------

FINANCEMENTS – Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier

Financement du cycle d'exploitation

Facilité de caisse	frais de dossier	GRATUIT
Découvert autorisé (par ligne de crédit)	frais de dossier (% du montant autorisé)	0,50 %
	minimum	105,00 €
	commission d'engagement (% du montant autorisé)	0,20 %
	frais de réexamen annuel par ligne de trésorerie, minimum	55,80 €
Escompte	frais de dossier (% du montant autorisé)	0,50 %
	minimum	105,00 €
	commission d'engagement (% du montant autorisé)	0,20 %
	frais de réexamen annuel par ligne de trésorerie, minimum	55,80 €
Daily	frais de dossier (% du montant autorisé)	0,50 %
	minimum	105,00 €
	commission d'engagement (% du montant autorisé)	0,20 %
	frais de réexamen annuel par ligne de trésorerie (RNTR), minimum	55,80 €
Cession DAILLY	bordereau	16,32 €
	par ligne	1,18 €
	notification, changement d'échéance	16,31 €
	relance (envoi de lettre avec accusé de réception)	6,18 €
	impayé	18,48 €
Crédit court terme	frais de dossier (% du montant autorisé)	0,50 %
	minimum	105,00 €
	frais de réexamen annuel par ligne de trésorerie (RNTR), minimum	55,80 €
Frais de dossier Agil/Appro	frais de dossier	1,00 %
	minimum	50,00 €
	maximum	150,00 €

Crédit d'investissement

Prêt moyen, long terme	frais de dossier	1,00 %
	prêt < 15 K€, minimum	150,00 €
Frais de dossier Agilor	forfait	90,00 €

Cautionnement bancaire

Commission sur encours		de 1 à 3 %
	minimum	28,88 €
Frais de dossier	minimum	37,30 €
Frais d'acte		nous consulter

Autres opérations liées aux crédits

Réédition du tableau d'amortissement	17,00 €
Modification simple de prêt	40,00 €
Modification complexe de prêt (avec avenant)	125,00 €
Décompte de prêt	38,00 €
Mainlevée hypothécaire partielle ou totale avec ou sans remboursement anticipé du prêt	125,00 €
Information annuelle des cautions	46,50 €
Attestations diverses liées aux prêts	17,00 €
Recherche contrat / photocopie	50,00 €
Frais de mise en place de garanties	30,00 €
Réaménagement de prêt	sur devis
Transfert d'un prêt entre personnes ou entités juridiques	125,00 €

N'hésitez pas à vous renseigner sur les prêts à piloter du Crédit Agricole qui, avec des pauses crédits et des modulations d'échéances, s'adaptent à l'activité de votre entreprise.

Le contrat d'assurance distribué par Crédit Agricole Val de France est assuré par PREDICA, Compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole SA - 50-56 rue de la Procession - 75015 Paris. Entreprises régies par le code des assurances. Conditions et événements garantis indiqués au contrat.

LES ASSURANCES

SécuriCOMPTE Agri Plus	par mois	4,00 €
	Si détention d'un Compte à Composer Agriculteurs	GRATUIT
SécuriHelp Agri	par mois	6,00 €

Pour l'exploitation, l'exploitant et sa famille

Multirisque agricole, automoteurs, véhicules utilitaires, aléas climatiques, assurances récoltes, mortalité des animaux...	nous consulter
Complémentaire santé, arrêt de travail, complément retraite, garantie des accidents de la vie...	nous consulter

JEUNES AGRICULTEURS

Une offre dédiée, des conditions en faveur des Jeunes Agriculteurs et un expert à votre disposition pour vous accompagner jusqu'à la réalisation de votre projet.



* Les 19 pays de la zone Euro (Union Economique et Monétaire) + la Suède et la Roumanie pour les opérations par carte (paiements et retraits), en euros dans un distributeur automatique de billets.

** SEPA : Single Euro Payment Area ou "Espace unique de paiement en Euro". Se compose des 35 pays suivants : 28 composant l'Union Européenne + Islande, Lichtenstein, Norvège, Suisse, Monaco, San Marin et Andorre.

Conformément à la loi, le Crédit Agricole Val de France a choisi d'appliquer une facturation sans TVA, à l'exception des facturations soumises à la TVA de plein droit. Prix HT, en Euros, modifiables à tout moment. Votre agence est à votre écoute pour vous apporter tout complément d'information utile. En cas de réclamation, vous avez la possibilité de saisir le Service Qualité Clients de la Caisse Régionale Val de France, CS 50069 - 28008 Chartres Cedex. Les contrats d'assurance sont proposés par PACIFICA et PREDICA, les Compagnies d'Assurances Dommages et d'Assurances des Personnes, filiales de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA, entreprise régie par le code des assurances. SA au capital entièrement libéré de 332 609 760 euros. Siège Social : 8/10, Bd de Vaugirard 75724 Paris Cedex- 352 358 865 RCS Paris. PREDICA, entreprise régie par le code des assurances. SA au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 euros - Siège Social : 50-56, rue de la Procession - 75015 Paris - 334 028 123 RCS Paris.

Les garanties du Compte à Composer présentes dans les modules sont assurées dans les limites et conditions prévues aux contrats d'assurances. Elles sont souscrites auprès de la Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053, dont le siège social est situé 53, rue La Boétie, 75008 Paris.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France, société coopérative à capital variable. Établissement de crédit. Société de courtage d'assurance. Siège Social : 1, rue Daniel Boutet - 28000 Chartres. 400 868 188 RCS Chartres - n° TVA intracommunautaire FR 31 400 868 188 - Immatriculation au Registre des Intermédiaires en Assurances n° 07 022 704 - Adresses : CS 50069 - 28008 Chartres Cedex - Tél : 02 37 27 30 30 ou CS 23428 - 41034 BLOIS Cedex - Tél : 02 54 58 37 00 - www.ca-valdefrance.fr

AGRI-2019 • Création Crédit Agricole Val de France • 06/2019

2019

EXTRAIT DES CONDITIONS TARIFAIRES APPLICABLES AUX

AGRICULTEURS

APPLICABLES À PARTIR DU 2 MAI 2019

L'ensemble de nos conditions tarifaires est consultable en agence et sur notre site www.ca-valdefrance.fr



L'HUMAIN AU CŒUR DU TERRITOIRE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DU COMPTE

Gestion du compte

Ouverture du compte	GRATUIT	
Clôture / transfert de compte	GRATUIT	
Services bancaires de base (fournis dans le cadre du droit au compte)	GRATUIT	
L’ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d’adresse par an, la délivrance à la demande de relevés d’identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, l’envoi mensuel d’un relevé des opérations effectuées sur le compte, la remise de chèques) et virements bancaires, les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA (ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance), des moyens de consultation à distance du solde de compte, les dépôts et retraits d’espèces au guichet de l’organisme «teneur» de compte, 1 carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l’établissement de crédit qui l’a émise permettant notamment le paiement d’opération sur internet et le retrait d’espèces dans l’UE, 2 formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalent offrant les mêmes services, la réalisation des opérations de caisse. Le droit au compte ne comprend ni la délivrance d’un chéquier ni l’ouverture d’une autorisation de découvert. Les titulaires dont les comptes sont ouverts sur désignation de la Banque de France dans le cadre de l’article L312-1 du code monétaire et financier bénéficient gratuitement des services mentionnés à l’article D312-5 du code monétaire et financier.		
Frais de tenue de compte	par mois 6,41 €	
	Si détention d’un Compte Service ou d’un Compte à Composer Agriculteurs	GRATUIT
Frais de tenue de compte SCI (facturation annuelle)	par mois 2,00 €	
Commission de mouvement débit	par mois 0,08 %	
	Si détention d’un Compte Service ou d’un Compte à Composer Agriculteurs	GRATUIT

Commission de plus fort découvert	GRATUIT
Commission d’actualisation	GRATUIT
Frais de gestion de compte en inactivité (compte sans mouvement depuis 12 mois)	par an 30,00 €
Écrêtage	par mois 2,57 €
Frais de recherche de documents (duplicata relevé hors mois en cours, photocopie ou télécopie de chèque …)	par document 15,14 €
Frais par saisie attribution ou conservatoire	par acte 77,82 €
Frais par opposition administrative	montant dû aux Pouvoirs Publics* 10,00 %
Frais par opposition à tiers détenteur	montant dû aux Pouvoirs Publics* 10,00 %

* Dans la limite du plafond fixé par décret

Commission d’intervention
Somme perçue par l’établissement pour l’intervention en raison d’une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d’un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision…)

par opération	8,61 €
plafond journalier	43,05 €
plafond mensuel	258,30 €

Relevés de compte	Relevé mensuel	Relevé par quinzaine (2/mois)	Relevé décadaire (3/mois)	Relevé journalier
e-documents (internet)	GRATUIT	0,82 € par mois	1,24 € par mois	0,48 € par envoi
Papier	GRATUIT	1,64 € par mois	2,48 € par mois	0,96 € par envoi

Avec e-documents :	
relevés mensuels et autres courriers conservés 10 ans dans votre espace sécurisé	GRATUIT

BANQUE À DISTANCE

Abonnement à des services de banque à distance	
Frais d’utilisation des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS …)	
Offre de base (consultation et virements entre comptes consultables)	GRATUIT
Offre Vision + (virements unitaires et sur liste + effets)	par mois 4,50 €
	Si détention d’un Compte Service Agriculteurs ou d’un Compte à Composer AGRI ou d’un contrat EDI/EBICS
	GRATUIT

Offre Action Pro (virements unitaires et sur liste + effets + bourse)	par mois 9,00 €
	Si détention d’un Compte Service Agriculteurs ou d’un Compte à Composer AGRI ou d’un contrat EDI/EBICS
	GRATUIT
Offre Utilisateur	par mois 4,50 €
	Si détention d’un Compte Service Agriculteurs ou d’un Compte à Composer AGRI ou d’un contrat EDI/EBICS
	GRATUIT
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation de compte par SMS	
Alerte mise à disposition des moyens de paiement	par SMS 0,30 €
	Si détention d’un Compte Service Agriculteurs
	GRATUIT
Alerte solde compte journalier	par mois 6,19 €
	Si détention d’un Compte Service Agriculteurs
	GRATUIT
Alerte écrêtage à l’abonnement	par mois 0,32 €
	Si détention d’un Compte à Composer AGRI avec module «Placement programmé»
	GRATUIT

Opérations à distance

Échange de Données Informatisées (EDI), Solutions de signature électronique	
Conditions détaillées en agence ou sur notre site www.ca-valdefrance.fr	
e.transactions (paiement électronique)	nous consulter
Pleinchamp.com Services Experts	

Météo*	par mois 12,00 €	Analyses Cultures*	par mois 10,00 €	Porcs*	par mois 12,00 €
Élevage*	par mois 7,00 €	Énergie et Azote*	par mois 12,00 €	Vigne et vins	par mois 12,00 €

*Si détention d’un Compte Service Agriculteurs Essentiel ou Compte à Composer Agri

Avec le site internet pleinchamp.com, accédez aux services gratuits du site expert des professionnels agricoles. Si vous souhaitez aller plus loin, n’hésitez pas à contacter votre agence.

RÈGLEMENTS ET ENCAISSEMENTS

Cartes

Carte de paiement et de retrait	Catégorie mentionnée sur le visuel de la carte
Carte de paiement à autorisation systématique	Débit Crédit
Carte Mastercard Pro (dédiée aux clients «Droit au Compte»)	GRATUIT
Carte Mastercard - Entreprise Individuelle ou Personne Morale	35,00 € / an
Carte de paiement internationale	Débit Crédit
BusinessCard (ou Mastercard Société : commercialisation arrêtée le 31/12/2014)	50,00 € / an 57,00 € / an
BusinessCard Executive (ou Gold Mastercard Société : commercialisation arrêtée le 31/12/2014)	134,00 € / an 134,00 € / an
Visa Société (commercialisation arrêtée le 31/12/2014)	61,21 € / an
Visa Premier Société	161,09 € / an

Renouvellement suite à perte ou vol de la carte	8,00 €
Recherche ou contestation sur facture carte	par demande 17,08 €
Opposition faite par le titulaire de la carte (perte ou vol)	GRATUIT
Modification ponctuelle du plafond d’utilisation à la demande du porteur, réalisée en agence	par demande 3,00 €
Modification du plafond d’utilisation pour une durée d’un an à la demande du porteur	par demande 20,00 €

Retraits et paiements par carte

Paiement par carte en euro* , dans la zone euro ou dans un pays de l’EEE	GRATUIT
Autres paiements par carte	commission par opération 2,32 %

Retrait par carte en euro* , dans la zone euro ou dans un pays de l’EEE	
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets	du Crédit Agricole d'une autre banque
BusinessCard, Mastercard ou Visa	GRATUIT 1,00 € /retrait à partir du 5 ^{ème} retrait par mois
BusinessCard Executive, Gold Mastercard ou Visa Premier	GRATUIT

Retrait par carte hors zone euro	frais fixes par retrait 5,29 €
	Frais proportionnels à l’opération 2,32 %

Terminaux de Paiement Électronique (TPE)

Une large gamme d’offres de location de terminaux de paiement électronique (GPRS, ADSL, Smart TPE …) est à votre disposition pour faciliter l’acceptation du paiement par carte. Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

Gestion des espèces

Retrait d’espèces de dépannage avec carte à un guichet en France,	commission par retrait 2,32 %
hors réseau CA ou à l’étranger	forfait par retrait 9,26 €

Virement

Offre «SEPA mail»	nous consulter
-------------------	----------------

Virement reçu	
En Euros provenant d’un compte détenu en France ou de l’un des 35 pays composant le SEPA**	GRATUIT
En Euros provenant d’un pays autre que l’un des 35 pays composant le SEPA**	forfait 17,00 €
Emission d’un virements SEPA**	

Virement SEPA occasionnel	Internet Agence
Frais par virement occasionnel vers un compte Crédit Agricole	GRATUIT GRATUIT
Frais par virement occasionnel vers un compte d’une autre banque	3,95 €
Virement SEPA permanent	Internet Agence
Frais de mise en place d’un virement permanent	GRATUIT 4,72 €
Frais par virement permanent vers un compte Crédit Agricole	GRATUIT GRATUIT
Frais par virement permanent vers un compte d’une autre banque	GRATUIT 1,44 €

Virement dit "express" émis vers la France en valeur compensée (exemple : notaire, achat véhicule, règlement de facture…).	par virement 12,00 €
Virement SEPA** télétransmis	par virement 0,26 €
Virement non SEPA** émis vers l’étranger si émis en devises, voir rubrique «Opérations sur l’étranger»	
Frais par virement émis vers un pays autre que l’un des 35 pays composant le SEPA**	0,11 %
	avec un minimum de 21,75 €

Option frais «OUR» (tous les frais, y compris ceux de banques étrangères sont à la charge du donneur d’ordre)	nous consulter
Virement en nombre par EDI ou Internet	par remise GRATUIT
Virement en nombre par EDI	par virement 0,26 €
Virement en nombre par Internet	par virement GRATUIT
Virement de trésorerie	saisi à l’agence 12,00 €
	virement télétransmis par EDI 5,76 €

Frais de non-exécution de virement externe à la demande du client	
Frais de non-exécution de virement externe différé ou permanent pour défaut de provision	si paiement ≤ à 8,12 € montant du paiement
	si paiement > 8,12 € 8,12 €

Chèque

Frais d’envoi d’un chéquier en pli simple à la demande du client et alerte mise à disposition des moyens de paiement	par envoi 1,00 €
Frais d’envoi d’un chéquier en Lettre Expert à la demande du client	par envoi 7,34 €
Frais d’opposition chèque(s) ou chéquier(s) dont les numéros se suivent, par l’émetteur (émis, perdus ou volés)	15,96 €

Frais d’émission d’un chèque de banque	13,60 €
Frais de lettre d’information préalable pour chèque sans provision (lettre Murcef)	13,75 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprenant frais de rejet de chèque, envoi de la lettre d’injonction, blocage de provision affectée, certificat de non paiement, frais de régularisation, commission d’intervention	par chèque ≤ à 50 € 30,00 €
	par chèque > 50 € 50,00 €

En cas d’interdiction bancaire	
Frais pour paiement d’un chèque émis en contravention avec une interdiction bancaire interne ou externe	par chèque 34,08 €

Prélèvement SEPA / Titre Interbancaire de Paiement (TIP) SEPA

Création d’un ICS (Identifiant Créancier SEPA**) auprès de la Banque de France	51,00 €
Remise télétransmise d’ordre de prélèvements européens (SDD)	par remise via EDI GRATUIT
	par prélèvement via EDI 0,30 €
Demande d’autorisation B to B (sauf certains organismes)	10,15 €
Remise télétransmise de prélèvements européens (SDD) en B to B	par remise GRATUIT
	par prélèvement 0,43 €

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (comprenant les frais de rejet et la commission d’intervention le cas échéant)	si paiement ≤ à 20 € montant du paiement 20,00 €
	si paiement > 20 €

Frais de rejet de prélèvement pour motif autre que défaut de provision	si paiement ≤ à 8,12 € montant du paiement 8,12 €
	si paiement > 8,12 €

Impayés sur prélèvement émis et remis à l’encaissement	16,32 €
Révocation et opposition sur prélèvement	GRATUIT

Effets de commerce (encaissement ou escompte)

Conditions détaillées en agence ou sur notre site www.ca-valdefrance.fr

Dates de valeur - Date à laquelle le montant de l'opération (effectuée à J) est pris en compte pour le calcul des intérêts (exprimés en jours ouvrés et sur les opérations les plus courantes)

Paiement par chèque	J
Remise de chèque	J+1
	si détention d’un Compte Service J

Versement et retrait d’espèces au guichet ou retrait par chèque	J
Retrait par carte au distributeur et paiement immédiat par carte	J
Virement à vue, émis ou reçu	J
Prélèvement SDD, émis ou reçu	jour de l’échéance

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Offres de services groupés qui peuvent être achetés séparément.

Cotisation à une offre groupée de services	
Le Compte à Composer AGRI	
Socle - flux créiteurs confiés de 0 à 75 000 €	par mois 13,07 €
Socle - flux créiteurs confiés de 75 001 à 300 000 €	par mois 20,71 €
Socle - flux créiteurs confiés de 300 001 à 750 000 €	par mois 30,51 €
Socle - flux créiteurs confiés de 750 001 à 1 500 000 €	par mois 37,77 €
Socle - flux créiteurs confiés de 1 500 001 à 3 000 000 €	par mois 48,57 €
Module «Placement Programmé»	par mois 2,00 €

Économisez en choisissant le Compte à Composer AGRI : assurance SécuriCOMPTE Agri Plus, accès aux services Experts Pleinchamp.com, gratuité des frais de tenue de compte, de l’offre internet CAEL Pro, de la commission de mouvement, valeur J sur les remises de chèques… Demandez conseil à votre agence.

Compte Service Agriculteurs Essentiel (commercialisation jusqu’en novembre 2012)	par mois 12,77 €
Option Coup Dur matériel et hospitalisation	par mois 5,66 €